

Date de Convocation

16 avril 2015

Date d’Affichage

16 avril 2015

Nombre de Conseillers

En exercice	14
Présents	10
Votants	12

L’AN DEUX MIL QUINZE

Le 24 avril à 19 Heures

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance **ordinaire**
sous la présidence de **Mr Alain SEIGNEUR, Maire**

Etaient présents :

MM Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES, Pierre CLOTEAUX,
Laurent LIEVAL, Florent BOISSEL, Alexandra PICHON,
Marie RODRIGUES, Catherine DURAND,
Arrivée de Jean-Yves CARON à 19 h 07,
Arrivée de Véronique MANOUVRIER à 19 h 30.

Frédéric MONTÉGUT donne pouvoir à Pierre CLOTEAUX
Evelyne ROQUES donne pouvoir à Alain SEIGNEUR

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Christian MULLER, Florence TELLIER

Florent BOISSEL a été élu secrétaire

APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2014.

Mme DURAND nous informe de deux remarques sur le compte-rendu du Conseil précédent, l’une de Véronique MANOUVRIER, qui concerne les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) organisées par l’Association Accueil des Enfants de Choisel (AAEC) les jeudis après-midi, la seconde concernant des précisions données après le conseil sur les raisons de son vote sur le budget.

Frédéric JULHES précise que la remarque sur les activités périscolaires sera prise en compte de facto par un avenant à la convention avec l’AAEC sous la forme d’une extension d’horaire pour prendre en compte l’accueil des jeudis après-midi et son mode de financement (le terme TAP ou NAP est inapproprié la commune ne disposant pas d’établissement scolaire, il ne peut s’agir que d’un accueil périscolaire même si des activités d’éveil y sont proposées).

Le compte rendu est approuvé en l’état à l’unanimité des membres présents.

Conformément au courriel précédemment adressé à l’ensemble des conseillers avec le projet de délibération et vu l’urgence du dossier, Mr le Maire demande d’ajouter à l’ordre du jour les demandes de subventions au conseil Départemental pour le Programme Triennal Voirie.

Après accord, à l’unanimité du conseil, ce point est ajouté à l’ordre du jour de la séance.

Urbanisme : Choix du Bureau d’études pour l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.)

Laurent LIEVAL présente au conseil municipal ce qui a amené le choix du bureau d’études pour l’élaboration du PLU. Commencée le 23 Septembre dernier, la démarche d’élaboration du PLU prend forme. Un appel d’offres a été lancé le 20 Janvier, une dizaine d’entreprises ont demandé la communication du cahier des charges. Quatre d’entre elles ont adressé une proposition dans le délai imparti.

La commission Urba s'est réunie le 8 Avril 2015 pour auditionner ces quatre cabinets (CITTANOVA, GILSON, CDHU, ISOCELE) avec le CAUE 78 et le PNR-HVC.

Après concertation, la commission associée au CAUE78 et au PNR-HVC a décidé de porter son choix sur la société CITTANOVA qui répond le mieux aux critères de choix de l'appel d'offres. Comme convenu lors des réunions préparatoires et défini dans l'appel d'offres, l'étude sera axée sur la thématique « paysage ». La charge de la commune pour le PLU est ainsi connue.

Laurent LIEVAL nous informe que le bureau d'études choisi envisage 21 réunions pour préparer notre PLU. Pour répondre à la législation, celui-ci devra être terminé pour le 24 mars 2017 date au-delà de laquelle les Règles Nationales d'Urbanisme (RNU) s'imposeraient à Choisel. Le Maire nous indique qu'en plus de la rémunération du Bureau d'Etudes pour l'élaboration du PLU, il convient de prévoir des frais de publications et d'enquêtes publiques qui ne sont pas inclus dans les devis des prestations.

Délibération n° 2015/04/01

URBANISME : Choix du bureau d'études pour l'élaboration du PLU

Vu la délibération N° 2014/09/01 en date du 23 septembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLU ;

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, la commune de Choisel a lancé, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), une consultation pour le choix d'un bureau d'études pour l'élaboration du dossier de révision de PLU du territoire communal jusqu'à approbation.

A l'issue de la publication de l'avis d'appel d'offres, une dizaine d'entreprises ont demandé la communication du cahier des charges et quatre d'entre elles ont adressé une proposition dans le délai imparti : C.D.H.U., CITTANOVA, GILSON, ISOCELE.

Vu la réunion conjointe des membres de la commission d'appel d'offres et de commission d'urbanisme pour le dépouillement des offres, le 20 mars 2015 ;

Vu l'audition des candidats en date du 8 avril 2015 par la commission d'urbanisme assistée d'une représentante du CAUE et d'une représentante du PNR-HVC ;

Vu la proposition de marché de la société CITTANOVA, qui répond le mieux aux critères de choix de l'appel d'offres (motivation 20%, Référence et méthode de travail 30%, Délai de réalisation 20%, montant de l'offre 30%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec la société CITTANOVA le marché d'un montant de 45 354, 08 € TTC (35 545,56 € TTC pour l'élaboration du PLU et 9 808, 52 € TTC pour l'option Paysage)

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits sur le compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre » du budget communal 2015.

Demande de Subvention au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour l'étude approfondie du paysage du PLU

Délibération n° 2015/04/02

Vu la délibération n°2015/04/01 du 24 avril 2015 autorisant le Maire à signer le marché de prestation d'élaboration du PLU et de l'option Paysage avec la société CITTANOVA.

Dans le cadre du projet de révision du PLU de Choisel, il est proposé au conseil municipal de demander une subvention auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse en précisant que **l'étude approfondie du paysage** s'élèvera à 8173, 77 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des membres présents et représentés,*

APPROUVE le projet pour un coût de 8173, 77 € HT.

SOLLICITE le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour l'octroi d'une subvention au taux maximum applicable,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits sur le compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre » du budget communal 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

Demande de subvention au conseil départemental pour la révision PLU

Délibération n° 2015/04/03

Vu la délibération n°2015/04/01 du 24 avril 2015 autorisant le Maire à signer le marché de prestation d'élaboration du PLU et de l'option Paysage avec la société CITTANOVA.

Dans le cadre du projet de révision du PLU de Choisel, il est proposé au conseil municipal de demander une subvention auprès du conseil départemental des Yvelines en précisant que l'étude s'élèvera à 29 621, 30 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des membres présents et représentés*,

APPROUVE le projet pour un coût de 29 621, 30 € HT.

SOLLICITE le conseil départemental des Yvelines pour l'octroi d'une subvention au taux maximum applicable,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits sur le compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre » du budget communal 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour le Programme Triennal Voirie

Délibération n° 2015/04/04

Vu la délibération du Conseil Général des Yvelines du 21 octobre 2011 adoptant le Programme Triennal 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,

Vu le courrier référence AD/MCF/ N° D2013-33, en date du 23 septembre 2013, du Président du Conseil Général prolongeant le Programme Triennal 2012-2013-2014 jusqu'au 31 décembre 2015,

Vu l'étude réalisée par l'Agence d'Ingénierie Départementale « IngénierY », jointe à la présente délibération, concernant la réfection de la route du Bel Air, la rue des Sources et le chemin des Marronniers,

Considérant la nécessité de procéder à la réfection de différentes voiries situées sur le territoire de la commune de Choisel,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des membres présents et représentés*,

SOLLICITE le Conseil Départemental des Yvelines pour l'octroi des subventions au taux maximum applicable, pour les travaux suivant :

- ↳ route du Bel Air (voie communale) pour un estimatif de 137 900,00 Euro HT
- ↳ rue des Sources (voie communale) pour un estimatif de 22 000,00 Euro HT
- ↳ rue de la Maison Forte (RD N° 41) pour un estimatif de 10 175,00 Euro HT

- ↳ partie haute du chemin des Marronniers (chemin rural) pour un estimatif de 4 739,00 Euro HT
- ↳ partie basse du chemin des Marronniers (chemin rural) pour un estimatif de 7 229,00 Euro HT

S'ENGAGE à :

- Ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention
- Financer les dépenses restant à la charge de la commune

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits Chapitre 21 Article 2152 « Installation de Voirie » du budget communal 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

Questions Diverses :

Mr le Maire informe officiellement de la démission, pour raisons personnelles, de la conseillère Chantal MONTUPET-L'HERMITTE. Sa lettre de démission a été transmise au Préfet qui en a pris acte.

Cette démission nécessite de la remplacer dans les postes qu'elle occupait dans les Commissions et Syndicats.

Sur proposition du Maire et accord à l'unanimité des conseillers, sont nommés :

- Représentant Suppléant à la Commission d'Appel d'offres : Mme Evelyne ROQUES
- Représentant Suppléant au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de Cernay-la-ville pour le sport : Mr Jean-Yves CARON

Suite aux différentes réunions et aux récentes présentations de la Commission Départementale pour l'Aménagement Numérique (CDAN) de Janvier et Avril 2015, M. Frédéric JULHES expose la planification générale retenue par le Conseil Départemental des Yvelines, intégrant des Montées En Débit (MED) rapides dans certaines communes prioritaires (disposant actuellement d'un débit inférieur à 4 Mbits/s), au prix du déploiement FTTH (Fiber To The Home = fibre jusqu'à la maison) retardés.

Les MED devraient être effectives à partir de 2016, les premiers déploiements FTTH ne le seront qu'à partir de mi-2018 (pour les premiers) dans les plans présentés par le Conseil Départemental des Yvelines. Les communes ayant fait l'objet de la solution intermédiaire MED pourront bénéficier du 100% fibre à partir de 2020.

Cette démarche, après consultation des membres du Conseil et rappel des conditions, est validée. Frédéric JULHES, rappelant que cette Montée en Débit n'a d'intérêt que si elle est pratiquée rapidement, insiste sur l'importance de voir le Conseil Départemental tenir ses nouveaux délais et, en particulier, de lancer les opérations sans attendre la création d'un Syndicat Mixte, comme cela lui a été confirmé lors de la dernière CDAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

**Le secrétaire de séance,
Florent BOISSEL**



**Le Maire,
Alain SEIGNEUR**

